

windhager
BEST HEATING TECHNOLOGY

Contrat de maintenance

Cher client Windhager,

En choisissant Windhager, vous avez opté pour un partenaire qui vous accompagne bien au-delà de l'achat – nous vous en remercions sincèrement. Afin que vous puissiez compter sur chaleur et confort pendant de nombreuses années, notre service après-vente se tient volontiers à votre disposition. Grâce à un entretien régulier, nous veillons à ce que votre chaudière fonctionne de manière sûre et fiable, nous nous occupons à temps des travaux de service nécessaires et restons joignables à tout moment pour répondre à vos questions. Ainsi, votre chauffage reste durablement efficace – tout en remplissant les conditions requises pour la garantie fabricant Windhager de 5 ans.

+ Avantages de la convention d'entretien

- Jusqu'à 5 ans de garantie fabricant sur toutes les pièces de rechange (hors pièces d'usure*)
- Maîtrise totale des coûts grâce à un forfait de service planifiable
- Maintien sans interruption de votre droit à la garantie conformément aux conditions de garantie de votre appareil*
- Prise de rendez-vous automatique – nous vous rappelons à temps, vous n'avez à penser à rien
- Des coûts de chauffage durablement bas grâce à un fonctionnement économique et efficace
- Protection active du climat grâce à un chauffage respectueux de l'environnement et préservant les ressources
- Sécurité de fonctionnement et fiabilité pendant de longues années – pour une chaleur agréable sur laquelle vous pouvez compter
- Dans les cantons suisses reconnus, le contrôle de combustion peut être effectué directement dans le cadre de l'entretien par notre technicien de service. Seuls les frais ordinaires de contrôle de combustion sont facturés.

+ Prestations en détail

Selon le type d'appareil, notre technicien de service se charge des travaux suivants :

- Contrôle approfondi de votre appareil et de ses éléments fonctionnels – tels que filtre, tube de brûleur, électrodes, siphon de condensat ou roue de ventilateur
- Essais de fonctionnement, mesures de contrôle et réglage fin de votre appareil – notamment des dispositifs d'allumage, de sécurité et de régulation – pour un fonctionnement optimal
- Contrôle visuel de l'étanchéité des robinetteries intégrées au niveau des pièces en contact avec l'eau
- Contrôle de l'étanchéité de la chaudière au niveau des pièces en contact avec les fumées
- Contrôle du fonctionnement de toutes les sondes ainsi que des dispositifs de commande et de régulation fournis par Windhager
- Contrôle du rendement – afin que votre chauffage fonctionne de manière économique
- Contrôle et nettoyage de l'échangeur de chaleur ou de la chambre de combustion
- Remplacement des pièces d'usure si nécessaire (coûts du matériel non inclus)
- Jusqu'à 5 ans de garantie fabricant – à condition que l'entretien de la chaudière soit effectué conformément aux prescriptions et aux conditions de garantie

Remarque :
La condition préalable à notre entretien est que vous, en tant que propriétaire ou exploitant de l'installation, ayez auparavant effectué vous-même les étapes simples décrites dans le mode d'emploi (contrôles, nettoyage, etc.). Les étapes exactes varient selon le type d'appareil et sont exécutées conformément au plan de service applicable. Tous les travaux et prestations mentionnés ici sont déjà inclus dans le forfait de service – sans frais supplémentaires cachés.

Les prestations suivantes ne sont pas incluses

- Réparations ou travaux résultant d'une mauvaise utilisation – par exemple horloges de programmation mal réglées, combustibles inadaptés ou citernes à mazout encrassées
- Travaux sur des composants de l'installation ne faisant pas partie de la fourniture Windhager
- Aucune responsabilité pour les dommages causés à l'installation de chauffage par l'eau, le feu, le gel ou la corrosion – par exemple sur les chaudières, radiateurs ou conduites d'alimentation
- Frais d'entretien résultant d'une chaudière d'installation montée de manière non professionnelle
- Travaux d'entretien résultant de travaux de ramonage mal exécutés ou d'un entretien inadéquat par l'exploitant de l'installation
- Réparation de défauts d'étanchéité sur les pièces de la chaudière en contact avec les fumées
- Nettoyage de brûleurs à pulvérisation sous pression ainsi que de chaudières à bois et à pellets – ces travaux doivent être effectués par l'exploitant conformément au mode d'emploi
- Dommages ou dysfonctionnements dus à l'usure naturelle
- Dommages ou dysfonctionnements dus à une installation de cheminée défectueuse (p. ex. tirage, longueur ou section de cheminée)
- Dégradation intentionnelle
- Dommages ou dysfonctionnements dus à une eau de chauffage ne correspondant pas aux prescriptions nationales applicables
- Utilisation de combustibles inadaptés

* Définition des pièces d'usure conformément aux conditions de garantie disponibles sous :
www.windhager.com/fr-ch/plus-dinformations/conditions-de-garantie/

Durée et résiliation : La convention d'entretien est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée par chacune des parties par écrit, moyennant un préavis de trois mois pour la fin de l'année. La résiliation doit être adressée à kundendienst@ch.windhager.com. En cas de résiliation en cours d'année, aucun remboursement du forfait de service n'est effectué.

Garantie légale :
Nos prestations de service sont soumises à la garantie légale.

VOTRE SERVICE APRÈS-VENTE WINDHAGER :

SUISSE ALÉMANIQUE & TESSIN
Industriestrasse 13
6203 Sempach Station
T +41 41 469 46 96
kundendienst@ch.windhager.com

SUISSE ROMANDE
Rue de la Blancherie 2

Conditions de paiement :
La facturation intervient après coup, une fois la prestation fournie. Les factures sont payables net dans les 30 jours, sans déduction.

1400 Yverdon les Bains
T +41 24 424 25 50
sav@windhager.com